

COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE
Municipalité

Belmont, le 27 octobre 2017

**Préavis No 09/2017
au Conseil communal**



BUDGET 2018

TABLE DES MATIERES

1.	PROPOS INTRODUCTIFS DE LA MUNICIPALITE	3
2.	PREAMBULE.....	4
3.	CHARGES DE FONCTIONNEMENT (PAGES JAUNES EN FIN DE BUDGET).....	4
3.1.	Centre par nature 30 – autorités et personnel (+ CHF 247'900)	5
3.2.	Centre par nature 31 – biens, services, marchandises (+ CHF 114'870).....	6
3.3.	Centre par nature 32 – intérêts passifs (- CHF 103'600).....	6
3.4.	Centre par nature 33 – amortissements (+ CHF 18'250)	6
3.5.	Centre par nature 35 – remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (+ CHF 463'750).....	7
4.	REVENUS DE FONCTIONNEMENT (PAGES JAUNES EN FIN DE BUDGET)	8
4.1.	Centre par nature 40 – impôts (+ CHF 753'650).....	8
4.2.	Centre par nature 42 – revenus du patrimoine (- CHF 48'200).....	9
4.3.	Centre par nature 43 et 44 – taxes, émoluments, produits des ventes (+ CHF 354'800) et participation à des recettes cantonales sans affectation (- CHF 55'300).....	9
4.4.	Centre par nature 45 – participations, remboursements de collectivités publiques (- CHF 36'750).....	9
4.5.	Centre par nature 46 – autres participations et subventions (- CHF 110'650).....	9
5.	DEPENSES D'INVESTISSEMENTS (PAGE ROSE EN FIN DE BUDGET)	9
6.	MODE DE FINANCEMENT – CASH-FLOW.....	10
7.	EVOLUTION DES CHARGES PAR DICASTERE – BUDGET 2018 / 2017	10
8.	CHARGES DE FONCTIONNEMENT BUDGET 2018 (2017 INCLUS CRÉDIT EXTRABUDGÉTAIRE SELON PRÉAVIS 06/2017)	11
9.	REVENUS DE FONCTIONNEMENT BUDGET 2018 (2017).....	11
10.	BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR DICASTERE	12
1.	Administration générale	12
110.	Administration	12
150.	Affaires culturelles et loisirs.....	12
190.	Service informatique	12
2.	Finances	12
210.	Impôts	12
220.	Service financier.....	12
3.	Domaines et bâtiments	13
4.	Travaux.....	13
420.	Urbanisme.....	13
431.	Voirie.....	13
432.	Véhicules.....	13
433.	Eclairage	13
440.	Parcs, promenades et cimetière	13
450.	Ordures ménagères et déchets.....	13
5.	Instruction publique et cultes.....	14
510.	Enseignement primaire	14
511.	Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)	14
512.	Réfectoire scolaire	14
520.	Enseignement secondaire.....	14
570.	Camps scolaires.....	14
6.	Police, pompiers, protection civile.....	14
610.	Association Sécurité Est Lausannois	14
650.	Défense contre l'incendie.....	14
660.	Protection civile.....	15
7.	Sécurité sociale.....	15
711.	Centre de Vie Infantile « Les Moussaillons ».....	15
720.	Prévoyance sociale	15
8.	Services industriels	17
811.	Service des eaux.....	17
820.	Service électrique.....	17
11.	TAXE D'EPURATION DES EAUX USEES.....	18
12.	CAPITAL.....	18
13.	RECAPITULATION.....	18
14.	CONCLUSIONS.....	20
15.	FICHE TECHNIQUE PÉRÉQUATION	21
16.	TABLEAU DES EMPRUNTS.....	22

AU CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 a),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 5 et 6) et au plan comptable qui en fait partie intégrante,
- du règlement du Conseil communal de Belmont (art. 91 à 96),

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le projet de budget pour l'année 2018.

1. PROPOS INTRODUCTIFS DE LA MUNICIPALITE

Etabli avec la rigueur coutumière, le budget 2018, qui prévoit des charges de l'ordre de CHF 23'993'470.00 et des recettes pour CHF 24'087'440.00, est un budget qui respecte les principes de ne dépenser que ce qui est strictement indispensable au bon fonctionnement du « ménage communal ». Il prévoit néanmoins quelques dépenses ponctuelles pour environ CHF 100'500.00, dont le détail figure sous point 2 « Préambule ». Bien que ces charges ne présentent en soi pas de caractère d'extrême urgence, les reporter ne ferait que « remettre à demain ce qui doit se faire aujourd'hui ». La projection prudente du résultat pour 2018 permet de faire face à ces dépenses.

S'agissant de nos recettes, elles reposent principalement sur les impôts sur le revenu et la fortune ainsi que sur le bénéfice des sociétés. Une part de 4% environ, mais amputée de la moitié de sa valeur par le « jeu péréquatif », provient des recettes conjoncturelles, à savoir les droits de mutations et les gains immobiliers, auxquels s'ajoute l'impôt sur les successions, d'un rendement modeste à Belmont.

La base de calcul de nos recettes pour 2018 est déterminée par celles des comptes 2016. La Municipalité a décidé de suivre la progression estimée par le canton, soit 1.9% pour le revenu et 2.7% pour la fortune des personnes physiques. Nous avons également pris en considération une augmentation de la population de 200 habitants, correspondant aux différents chantiers immobiliers en finalisation en 2017 et ceux qui verront leur finalisation en 2018.

Suite au bouclage des comptes 2016, nous avons été contraints de payer la somme de CHF 133'528.00 pour la péréquation directe et, parallèlement, avons bénéficié d'un remboursement de CHF 158'508.00 pour la facture sociale et de CHF 3'790.00 pour la réforme policière ; ces montants ont déjà été comptabilisés en transitoire lors de la clôture 2016. Notre fonds de régulation au bilan « péréquation » maintient son solde initial de CHF 448'847.00. Pour notre budget 2018, nous avons estimé une charge supplémentaire de CHF 251'923.00 pour la péréquation et la facture sociale, somme qui sera prélevée sur notre fonds de régulation, si elle devait se confirmer au bouclage des comptes 2018 (été 2019).

Le budget 2018 prévoit un bénéfice qui devrait nous mettre à l'abri des chiffres rouges lors du bouclage. Si cela ne devait pas être le cas, notre compte « capital » au bilan doté, à ce jour, de CHF 668'126.03, voir point 12, page 18, pourrait être mis à contribution.

L'augmentation de l'offre des places d'accueil dans les structures pré et para-scolaire en 2015 et 2016 ont eu pour conséquences une augmentation des coûts du personnel. L'année 2017 est en effet la première année présentant au budget les coûts effectifs de cette augmentation. Un crédit extrabudgétaire vous a été soumis afin de couvrir les salaires et charges sociales du préscolaire. Nous avons réorganisé la Bourse et les RH suite au départ de notre RRH, à fin avril

2017, ce qui a eu pour effet un non-renouvellement du poste de RRH à 50%, avec la reprise du courant par la bourse communale, et si nécessaire un appui en externe, en cas de dossiers lourds, complexes ou litigieux.

2. PREAMBULE

Le budget de fonctionnement 2018 de la Commune de Belmont laisse apparaître **un excédent de revenus présumé de CHF 93'970.00.**

	2018	2017	Ecart en CHF	en %
REVENUS	24'087'440	23'381'990	705'450	3.02
Prélèvements s/fonds et financements spéciaux	-412'800	-605'700		
Ecritures internes	-1'087'500	-1'046'700		
Revenus épurés*	22'587'140	21'729'590	857'550	3.95
CHARGES	23'993'470	23'239'150	754'320	3.25
Amortissements	-1'258'700	-1'240'450		
Attributions aux financements spéciaux	-352'600	-289'250		
Ecritures internes	-1'087'500	-1'046'700		
Charges épurées*	21'294'670	20'662'750	631'920	3.06
Excédent de charges (-) / revenus	93'970	142'840	-48'870	

*Revenus et charges avec effets sur les liquidités

Les projections que nous avons faites pour 2018 laissent entrevoir un exercice légèrement bénéficiaire. Le tableau ci-dessous présente les charges spécifiques et uniques pour cet exercice. Ce type de charges existe dans chaque budget.

Liste des coûts spécifiques et uniques importants pour l'exercice 2018			
Comptes	Libellés	Montant en Fr.	Commentaires
190.3111.00	Achats mobilier, machines, matériel et équipements	44'000.00	Remplacement de la centrale téléphonique pour passage à IP
351.3141.00	Frais d'entretien du bâtiment	9'500.00	Travaux de consolidation et de remplacement du revêtement de la cage d'escaliers
352.3141.00	Frais d'entretien du bâtiment	25'000.00	Renouvellement luminaires ancien collège seconde étape
353.3141.00	Frais d'entretien du bâtiment	12'000.00	Entretien charpente contre les nuisibles (bêtes du bois)
7111.3110.00	Achat mobilier, matériel exploitation et entretien	10'000.00	Achat colonne lavage-séchage professionnelle
	Total	100'500.00	

Récapitulatif du nombre d'habitants pris en considération dans les différentes	estimations du préavis
Nombre d'habitants effectifs à fin 2016	3564
Nombre d'habitants au 31.12.2015, pris en compte par le canton pour les différentes prévisions 2018	3602
Nombre d'habitants estimés à fin 2017	3700
Nombre d'habitants estimés à fin 2018	3764

3. CHARGES DE FONCTIONNEMENT (pages jaunes en fin de budget)

Les charges épurées augmentent de **CHF 631'920.00** (+3.06%) par rapport au budget 2017. Nous relevons ci-après l'évolution significative de certains comptes de charges

(+ de Fr. 10'000.00, liste non exhaustive), soit :

Variation à la baisse - Budget 2018 - Budget 2017 sans crédits extrabudgétaires		CHF
3001.01	VACATIONS	-20'000
3101.00	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	-12'600
3102.00+3102.01	LIVRES, JOURNAUX, DOCUMENTATIONS, ANNONCES, INFORMATIONS	-11'800
3121.00	ACHATS D'EAU	-20'000
3140.00	FRAIS D' EXTENSION DU RESEAU	-190'300
3141.00	FRAIS D'ENTRETIEN DU BATIMENT	-17'200
3141.01	NETTOYAGE DU BATIMENT PAR ENTREPRISE	-11'200
3142.00	FRAIS D'ENTRETIEN (RESEAU ROUTIER, VOIRIE, ETC)	-21'300
3143.00	ENTRETIEN SIGNALISATION ROUTIERE	-33'000
3147.01	FRAIS D'ENTRETIEN DES TERRAINS	-21'450
3151.00	ENTRETIEN DU MOBILIER, MACHINES ET EQUIPEMENTS DE BUREAU	-93'400
3163.00	LOCATIONS D'OBJETS MOBILIERS	-12'000
3191.00	IMPOTS ET TAXES	-11'000
3223.35 à 3223.53	INTERETS SUR EMPRUNT	-83'450
3310.00 à 3316.00	AMORTISSEMENTS	-14'750
3526.03	PARTICIPATION INCINERATION ORDURES MENAGERES	-15'500
3665.00	AIDES INDIVIDUELLES PREVOYANCE SOCIALE	-113'500

Variation à la hausse - Budget 2018 - Budget 2017 sans crédits extrabudgétaires		CHF
3011.00 à 3091.00	TRAITEMENTS (PRINCIPALEMENT LES MOUSSAILLONS)	+264'900
3110.00	ACHATS DE MOBILIER, MACHINES , MATERIEL	+13'000
3111.00	ACHATS DE MOBILIER, MACHINES, MATERIEL ET EQUIPEMENTS	+46'100
3114.00	ACHATS MACHINES, DE MATERIEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN	+16'700
3140.00	FRAIS D' EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE	+190'300
3144.00	FRAIS D'ENTRETIEN DU RESEAU EGOUTS	+28'500
3145.00	ENTRETIEN DES PARCS, SENTIERS ET ZONES DE LOISIRS	+20'700
3185.00	HONORAIRES ET FRAIS D'ETUDES	+38'600
3187.00	EMOLUMENT ET FRAIS DE TAXATION, REGISTRE FONCIER	+20'000
3189.00	TRAVAUX EXECUTES PAR DES TIERS	+37'950
3301.01	DEFALCATIONS D'IMPOTS	+30'000
3515.00	PART. CHARGES CANTONALES PREVOYANCE	+89'950
3520.00	PARTICIPATION A DES CHARGES D'AUTRES COMMUNES	+310'850
3521.01	PARTICIPATION A SECURITE EST-LAUSANNOIS	+11'400
3522.00	PARTICIPATION AUX CHARGES ENSEIGNEMENT	+40'600

3.1. Centre par nature 30 – autorités et personnel (+ CHF 247'900)

Dans la limite de la classe et de la fonction de chacun, une annuité réglementaire sera, en principe, accordée. A l'instar des dernières années, aucune indexation n'est prévue pour 2018; l'indice des prix à la consommation considéré est celui à fin octobre de chaque année. En l'état, il ne devrait pas subir de modification par rapport à celui d'octobre 2014.

Le budget 2018 montre une diminution de 0.2% du centre par nature 30 par rapport aux comptes 2016. Le budget 2017, sur cette nature, ne tient pas compte du crédit extrabudgétaire 06/2017 « Demande de crédit extrabudgétaire pour le financement des salaires du personnel du CVE « Les Moussaillons » en 2017.

EQUIVALENT PLEIN TEMPS		
	2018	2017
Greffe (y.c. poste RH 50% en 2017)	3.4	3.9
Bourse	3	3
CDD du 05.09.2016 au 31.01.2017	0	1
Service technique	4.08	4.08
Services extérieurs	4	4
Concierges (dès 2018, l'intendante des refuges est rattachée au service de conciergerie et non plus aux auxiliaires)	4.7	4.45
Organistes	1	1
Apprenti(e)s	7	6
CVE Les Mousaillons	11.95	11.95
UAPE	3.33	3.33
Total personnel fixe	42.46	42.71
Auxiliaires fixes (sans remplaçant(e)s en 2018)	4.44	7.3
Stagiaires	3	3
Total personnel	49.9	53.01
Personnes physiques	69	67

Dès 2018, uniquement les auxiliaires avec contrat, sans les remplaçant(e)s

3.2. Centre par nature 31 – biens, services, marchandises (+ CHF 114'870)

A l'instar des années précédentes, la Municipalité continue d'opérer un contrôle scrupuleux de ces postes qui restent, pour une partie, de sa compétence ou réellement « maîtrisables ». Pour 2018, comme mentionné sous point 2, la Municipalité prévoit des travaux spécifiques sur cet exercice pour un montant total de CHF 100'500.00. Certains paramètres économiques, comme par exemple une hausse du prix des combustibles de chauffage, des frais de transports ou des matières premières, peuvent occasionner des charges supplémentaires non maîtrisables. Comme pour 2017, la Municipalité a demandé à l'ensemble de son personnel que ne soient portées au projet de budget 2018 que les dépenses indispensables.

Dans la continuité des exercices précédents, l'entretien du patrimoine communal (bâtiments, routes, trottoirs, places publiques, etc.) doit être le plus régulier possible, au risque de devoir entreprendre, par la suite, des travaux bien plus importants et plus onéreux. Conformément aux règlements sur la comptabilité des communes et du Conseil communal, les travaux et achats d'investissements unitaires de plus de CHF 50'000.00 figurent au plan des investissements et feront l'objet, le moment venu, d'une demande de crédit spécifique par voie de préavis.

3.3. Centre par nature 32 – intérêts passifs (- CHF 103'600)

Les charges d'intérêts sont calculées sur le solde des emprunts à amortir sur le collège. La baisse des taux d'intérêts, lors des renouvellements d'emprunts, explique également la diminution des intérêts passifs.

Un nouvel emprunt de 5 mios a été souscrit, le 29.09.2017, pour faire face aux besoins de financement de nos investissements votés par le Conseil, principalement les travaux sur la RC773 et rembourser l'emprunt CCS de 2.5 mios arrivant à échéance le 20 février 2018.

3.4. Centre par nature 33 – amortissements (+ CHF 18'250)

Pour l'exercice 2018, nous n'avons budgété que les amortissements obligatoires.

3.5. Centre par nature 35 – remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (+ CHF 463'750)

Notre participation aux charges cantonales et à celles de tiers (autres organismes et associations de communes) représente, à elle seule, le **45.30%** des charges épurées 2018 (44.44% en 2017, 44.81% en 2016, 45.85% en 2015, 46% en 2014, 48% en 2013, 45% en 2012 et 42% en 2011).

Centre par nature 351 et 352	Budget 2018	Budget 2017	Ecart en CHF	en %
Participation à des charges :				
- cantonales	4'555'850	4'454'800	101'050	2.27
- à d'autres communes	5'090'350	4'727'650	362'700	7.67
Participation totale	9'646'200	9'182'450	463'750	5.05
En % des charges épurées	45.30	44.44		

* charges sans effet sur les liquidités

Notre participation provisoire pour 2018 à la facture sociale (calculée par le canton sur le nombre d'habitants à fin 2016) se monte à CHF 3'150'863.00 (CHF 3'091'222.00 en 2017 est calculée par le canton sur le nombre d'habitants à fin 2015, soit + 1.92%).

Conformément aux dispositions en la matière, l'affectation de la moitié des recettes conjoncturelles est portée en diminution de la part de la facture sociale à charge de l'ensemble des communes. Le calcul pour Belmont est basé sur les montants encaissés (100%) en 2016 (impôt sur les successions et donations de CHF 48'882.50, part à l'impôt sur les gains immobiliers de CHF 239'311.60 et droits de mutations pour CHF 358'353.50).

Ceci veut dire que, dans le cadre de l'élaboration du budget, nous inscrivons dans les recettes conjoncturelles (comptes 210.4040.00, 210.4050.00 et 210.4411.00), le 100% des recettes estimées. Le 50% prélevé directement par le canton est inclus dans les montants de la facture sociale et se retrouve en charge dans notre budget (compte 720.3515.00).

Compte tenu de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2011, de la nouvelle Loi sur les péréquations intercommunales, la contribution **nette** de Belmont au fonds de péréquation (calculée par le canton sur le nombre d'habitants à fin 2016) se monte **provisoirement** pour 2018 à CHF 1'847'743.00 (budget 2017 = CHF 1'492'718.00, calculée par le canton sur le nombre d'habitants à fin 2015 ; comptes 2016 = CHF 1'822'453.00, comptes 2015 = CHF 1'485'344.00).

Le fonds prévoit un mécanisme de solidarité entre les communes pour la prise en charge partielle des dépenses communales dépassant un plafond dans les domaines des transports, routes et de l'exploitation forestière. À ce titre, Belmont reçoit de ce même fonds, le montant provisoire de CHF 603'100.00 (CHF 633'700.00 au budget 2017) – compte 220.4520.00.

Les chiffres définitifs relatifs au compte de péréquation, ainsi qu'à la facture sociale, ne seront connus qu'à la fin de l'été 2019. Les acomptes 2018 sont basés sur les rendements d'impôts 2016; ils vont donc varier le moment venu, en fonction des résultats réels.

Pour plus d'informations, nous intégrons sous point 15 de ce préavis, la fiche technique concernant Belmont éditée par le canton «Acomptes Péréquation 2018 et réforme policière », reçue le 2 octobre et confirmée le 27 octobre 2017. Nous vous rendons attentifs que si le préavis reprend les chiffres de la fiche précitée, le budget est adapté au nombre d'habitants estimé par la Municipalité au 31 décembre 2018 (fiche technique péréquation : 3'602 hab; notre budget : 3'764 hab.).

4. REVENUS DE FONCTIONNEMENT (pages jaunes en fin de budget)

Les revenus **épurés** ont augmenté de **CHF 857'550.00** (+3.95%) par rapport au budget 2017.

L'estimation des recettes fiscales des personnes physiques et morales devient toujours plus difficile à effectuer. Elle dépend non seulement de l'état de la conjoncture économique, mais également de l'avancement des taxations fiscales. Afin d'avoir une ligne directrice conforme aux prévisions cantonales, nous avons, pour le budget 2018, tenu compte d'une augmentation de 1.9% des impôts sur le revenu et de 2.7% sur la fortune par rapport aux résultats 2016.

L'augmentation de la population, suite aux diverses constructions immobilières en cours, nous assure, d'ici fin 2018, une augmentation de l'ordre de 200 habitants par rapport à 2016. Augmentation qui a été prise en compte dans le calcul de nos recettes d'impôts pour 2018.

4.1. Centre par nature 40 – impôts (+ CHF 753'650)

La prévision de l'impôt sur le revenu des personnes physiques repose notamment sur les comptes 2016, majorés de 1.9%, selon la méthode de calcul utilisée par l'Etat pour ses prévisions budgétaires 2018, et augmentée de la population estimée à fin 2018, soit 200 habitants.

Quant à l'impôt sur la fortune des personnes physiques, la conjoncture et les renseignements fournis par le canton invitent à tenir compte d'une majoration potentielle de 2.7% pour le budget 2018. Les résultats 2016 ont servi de base à nos estimations, et ils ont été, comme pour l'impôt sur le revenu, augmentés du nombre d'habitants supplémentaires estimés à fin 2018.

Evolution des taux d'imposition de 2014 à 2018

Années	Taux Belmont	Taux Vaud	Total
2014	69.5	154,5	224
2015	69.5	154,5	224
2016	69.5	154,5	224
2017	69.5	154,5	224
2018	69.5	154.5	224

Le taux communal sera de 69.5 points au 1er janvier 2018.

Nous rappelons que le canton a transféré 40 millions de charges aux communes, dans le cadre de la réforme policière. Cette décision représente pour Belmont une charge additionnelle de CHF 242'750.00 (selon budget 2017), soit l'équivalent de 1.3 points d'impôts, non-compris notre participation à la Police intercommunale, à laquelle le canton transfère des compétences, donc des tâches !

Comparaison des impôts liés au taux d'imposition + impôt foncier (extrait du chapitre 210)					
Désignation	Budget 2018	Budget 2017	Ecart 18/17		Comptes 2016
			en CHF	en %	
Coefficient communal	69.5	69.5			69.5
Impôt sur le revenu des personnes physiques (PP)*	10'884'250.00	10'258'000.00	626'250.00	6.10	10'113'747.57
Impôt sur la fortune des PP*	1'750'750.00	1'505'500.00	245'250.00	16.29	1'614'140.06
Impôt à la source (sans les frontaliers)	122'400.00	274'450.00	-152'050.00	-55.40	122'391.82
Impôt sur la dépense (étrangers)	108'800.00	122'550.00	-13'750.00	-11.22	108'732.05
Impôt sur le bénéfice des personnes morales (PM)	231'500.00	240'000.00	-8'500.00	-3.54	231'483.60
Impôt sur le capital des PM + immeubles des PM	31'500.00	28'600.00	2'900.00	10.14	31'364.40
<i>Total</i>	<i>13'129'200.00</i>	<i>12'429'100.00</i>	<i>700'100.00</i>		<i>12'221'859.50</i>
<i>Impôt foncier (non lié au taux d'imposition)</i>	<i>1'350'000.00</i>	<i>1'165'000.00</i>	<i>185'000.00</i>	<i>15.88</i>	<i>1'329'110.50</i>
Valeur du point d'impôt communal (base calcul VD)	187'043.00	173'034.00			187'043.00
* Tient compte de l'augmentation prévue par le canton de 1.9% et 2.7%, non incluse dans le préavis 08/2017 "Arrêté d'imposition pour l'année 2018" car non connue au moment de l'établissement du préavis.					

Pour rappel, le budget 2018 estime à 3'764 le nombre d'habitants au 31 décembre (2017 – 3'700 habitants). Au recensement officiel à fin 2016 la commune comptait 3'564 âmes, et 3'683 au 30.10.2017.

4.2. Centre par nature 42 – revenus du patrimoine (- CHF 48'200)

Cette diminution est due principalement au nouvel indice de référence du taux hypothécaire que nous répercutons automatiquement sur les loyers de nos locataires.

4.3. Centre par nature 43 et 44 – taxes, émoluments, produits des ventes (+ CHF 354'800) et participation à des recettes cantonales sans affectation (- CHF 55'300)

La prévision budgétaire 2018 a été établie en prenant en considération les résultats 2016 relatifs à la péréquation et à la facture sociale, augmentés du nombre d'habitants.

4.4. Centre par nature 45 – participations, remboursements de collectivités publiques (- CHF 36'750)

La diminution est due au retour de la péréquation suite au résultat de 2016. Pour rappel, le fonds de péréquation prévoit un mécanisme de solidarité entre les communes pour la prise en charge partielle des dépenses communales dépassant un plafond dans les domaines des transports, routes et de l'exploitation forestière.

À ce titre, Belmont recevra de ce même fonds, le montant provisoire de CHF 603'100.00.

4.5. Centre par nature 46 – autres participations et subventions (- CHF 110'650)

La diminution provient d'un budget 2017 bénéficiant de la deuxième et dernière subvention fédérale pour l'aide au démarrage du CVE Les Moussaillons « Grands » à la route du Burenos 35-37. L'année 2018 est calculée sur une année normale soit, sans subvention fédérale.

5. DEPENSES D'INVESTISSEMENTS (page rose en fin de budget)

Les besoins financiers pour les dépenses d'investissements, prévues pour 2018, s'élèvent à CHF 4'000'000.00. Ils concernent les travaux de la RC773 et CHF 500'000.00 pour des investissements à ce jour non-identifiés. Il appartiendra au Conseil communal de se prononcer sur ce dernier montant, par le biais de préavis déposés en temps utile. Le plan d'investissements sera remis à jour lors du bouclage des comptes 2017.

6. MODE DE FINANCEMENT – CASH-FLOW

Pour cet exercice, nous observons une marge de financement des dépenses courantes de **CHF 1'292'470.00** (autofinancement). Pour 2017, il était prévu une marge d'autofinancement de CHF 1'066'840.00.

Un bon niveau d'autofinancement permet en premier lieu de financer le « ménage courant », puis de couvrir les investissements et enfin, de diminuer la dette.

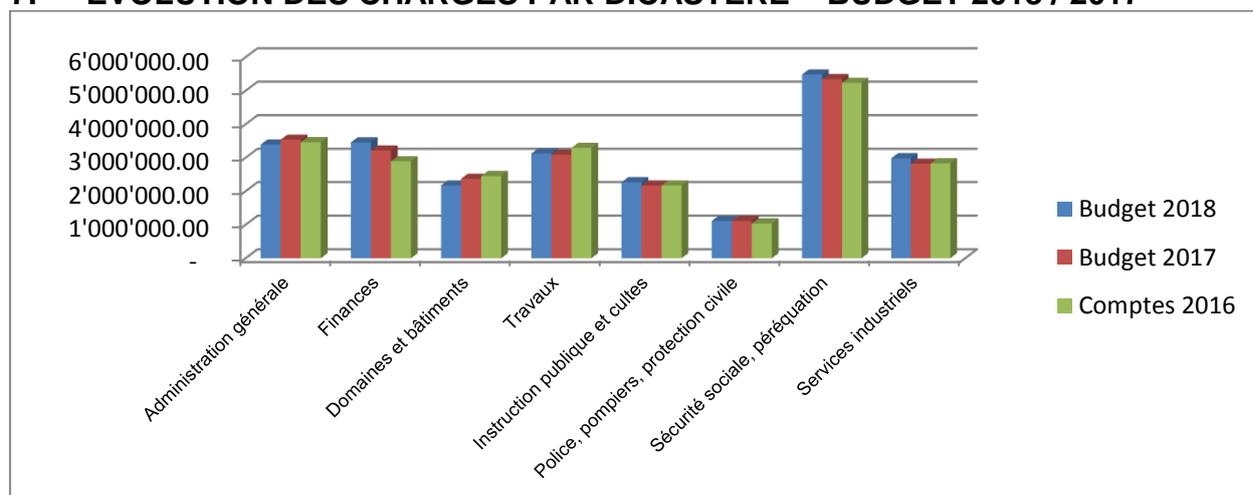
DETERMINATION DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT	CHF
Excédent de recettes	93'970
+ charges sans influence sur les liquidités	
33 Amortissements	1'258'700
38 Attributions aux fonds et financements spéciaux	352'600
39 Imputations internes	1'087'500
./. revenus sans influence sur les liquidités	
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-412'800
49 Imputations internes	-1'087'500
AUTOFINANCEMENT – CASH-FLOW	1'292'470
Dépenses nettes d'investissements	4'000'000
SORTIE PREVISIBLE DE FONDS	-2'707'530

Le besoin en trésorerie sera couvert par les liquidités courantes, le niveau des rentrées fiscales au 1^{er} trimestre 2018, ainsi que par l'emprunt de 5 mois effectué le 29.09.2017, pour le financement des travaux de la RC773 et le remboursement de l'emprunt auprès de la CCS de 2.5 mois (échéance le 20.02.2018). Ces liquidités devraient nous permettre de ne pas avoir recours à des financements complémentaires en 2018 ; sous réserve du renouvellement partiel ou total de l'emprunt CCS.

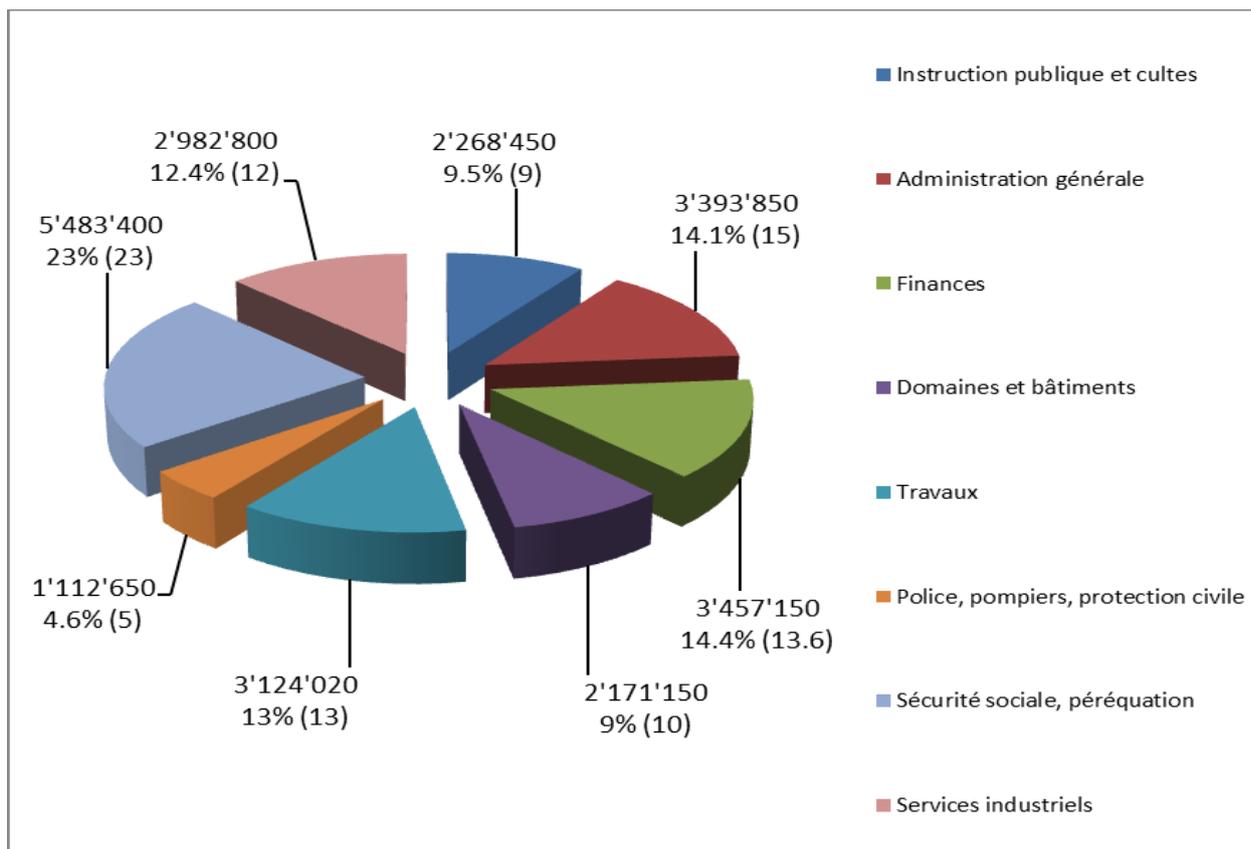
La situation des emprunts (se trouvant à la fin de la présente brochure) fait état d'un endettement prévisible brut au 1^{er} janvier 2018 de CHF 37'000'000'00 (CHF 35'645'000.00 net inclus amortissements emprunts CS et Postfinance de CHF 295'000.00 par an).

Pour rappel, le plafond d'endettement pour la législature 2016 à 2021, qui a été adopté en séance du Conseil communal le 16 février 2017, a été fixé à CHF 41'000'000.00, tenant compte des éléments mentionnés dans le préavis y relatif.

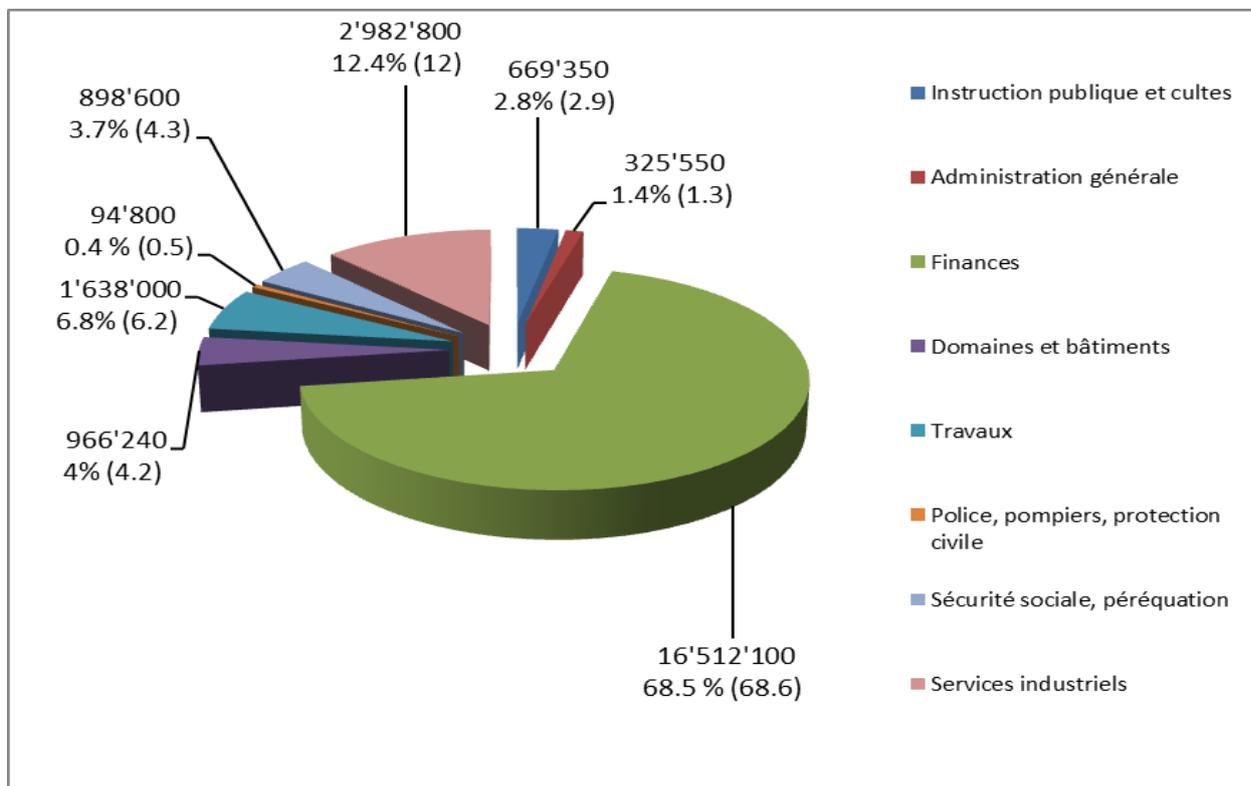
7. EVOLUTION DES CHARGES PAR DICASTERE – BUDGET 2018 / 2017



8. CHARGES DE FONCTIONNEMENT BUDGET 2018 (2017 inclus crédit extrabudgétaire selon préavis 06/2017)



9. REVENUS DE FONCTIONNEMENT BUDGET 2018 (2017)



10. BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR DICASTERE

1. Administration générale

110. Administration

Depuis 2016, nous inscrivons dans la rubrique 110.3040.00, la contribution de recapitalisation de 3% des salaires cotisants du plan ordinaire LPP, à la charge exclusive de l'employeur, durant 17 ans (depuis 2014).

Pour rappel, la durée de cotisation pour l'employé est fixée à 40 ans, la retraite calculée sur la moyenne de son salaire des 10 dernières années, et l'âge de la retraite anticipée relevée à 63 ans.

Le nouveau plan de prévoyance, accepté lors de l'assemblée générale de septembre 2017, entrera en vigueur en 2019. Les modifications qui interviendront seront détaillées lors du budget 2019.

La diminution des charges salariales est due au renoncement à remplacer la Responsable des Ressources Humaines (RRH) suite au départ de la titulaire. Les charges courantes liées aux ressources humaines seront assumées par la Bourse et un appui externe sera demandé en cas de dossiers complexes ou litigieux.

150. Affaires culturelles et loisirs

Comme le prévoit la LEM (Loi sur les écoles de musique), notre participation à la FEM (Fondation pour l'enseignement de la musique) pour 2018 est identique à celle de 2017 soit : CHF 9.50 par habitant.

190. Service informatique

La légère augmentation des coûts liés à l'informatique concerne le remplacement de la centrale téléphonique pour s'adapter à la nouvelle téléphonie IP.

Les études prévues en 2016 pour la GED (gestion électronique des documents) ont été menées à bien et le Conseil communal de Pully a validé le projet. La mise en œuvre pour la commune de Belmont a été reportée en 2019.

2. Finances

210. Impôts

Depuis l'année 2011, nous subissons les effets de la nouvelle péréquation, de laquelle découle le prélèvement du 50% des impôts conjoncturels (droits de mutation, impôts sur les successions et gains immobiliers) qui sont directement portés en diminution de la part de la facture sociale à charge des communes.

Notre estimation est basée sur l'exercice 2016, ramenée au nombre d'habitants supputé à fin 2018.

Les montants inscrits au titre des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques prennent en compte une augmentation de 1.9% des impôts sur le revenu et de 2.7% des impôts sur la fortune ainsi que l'augmentation de la population. Les taux d'augmentation sont ceux estimés par le canton.

220. Service financier

Les différences de budget, entre 2016 et 2017, s'expliquent par des intérêts calculés sur le solde des emprunts après amortissement, et l'augmentation de notre participation à la péréquation.

Le fonds de péréquation prévoit un mécanisme de solidarité entre les communes pour la prise en charge partielle des dépenses communales dépassant un plafond dans les domaines des transports et de l'exploitation forestière. À ce titre, Belmont recevra de ce même fonds, le montant provisoire de CHF 603'100.00 (CHF 633'700.00 au budget 2017) qui est inscrit dans la rubrique 220.4520.00.

3. Domaines et bâtiments

La diminution des charges de ce dicastère s'explique par le fait que pour le budget 2018, comme pour les précédents, la Municipalité n'engage que les dépenses indispensables au bon fonctionnement et à l'entretien de ses bâtiments.

Pour rappel, les charges d'amortissement des emprunts ainsi que les charges d'intérêts pour la construction de la 3^{ème} étape du Collège, sont intégrées sous les rubriques concernées du Collège.

4. Travaux

420. Urbanisme

Belmont participe cette année à deux études « Développement du réseau des transports publics » et « Etat des lieux détaillé du stationnement dans l'Est lausannois » ainsi qu'à la stratégie de communication du SDEL. Ces trois points représentent un montant de CHF 25'000.00. Il est à relever que l'étude sur le stationnement précitée était inscrite au budget 2017, mais n'a pas été commencée cette année.

Une réserve est inscrite pour des études diverses et imprévues de CHF 7'700.00, portant le total du budget des études à CHF 32'700.00.

Le tableau ci-dessous démontre que les comptes du SDEL sont souvent inférieurs au budget, principalement par le report des études dans le temps mais aussi par une bonne maîtrise des coûts de fonctionnement.

2017		2016		2015		2014	
Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Comptes
70'400.00		83'000.00	31'004.50	85'350.00	24'553.85	73'500.00	35'088.90

431. Voirie

Comme pour 2016 et 2017, nous reconduisons la location d'un silo de stockage pour le sel, ce qui nous permet d'avoir une réduction des frais de transports ainsi que du prix du kilo de sel en fonction de la période d'approvisionnement.

432. Véhicules

En 2017, nous avons fait l'acquisition d'une camionnette avec pont pour notre service de voirie et remplacé notre véhicule Lindner aux espaces verts par un véhicule de marque Aebi TT, mieux adapté aux besoins du service et répondant aux spécificités lors du service hivernal (cf. préavis 04/2017 « Remplacement véhicule Lindner »).

433. Eclairage

Depuis 2016, le budget intègre un chapitre spécial « Eclairage public » afin d'avoir une vision simplifiée de ces charges et répondre à un besoin de transparence envers l'abonné qui paye une taxe spécifique pour ce service.

Les candélabres doivent faire l'objet d'un contrôle mécanique tous les 5 ans selon l'ordonnance sur les lignes électriques. Dans le budget, sont inclus les contrôles à effectuer en 2018, ainsi que ceux de 2017 dont les travaux ont été différés.

Le travail de remplacement ou de modernisation de l'éclairage public fera l'objet d'une planification technique et financière.

440. Parcs, promenades et cimetières

Le budget 2018 prévoit un nouvel aménagement de la place à l'angle chemin de la Cure / route des Monts-de-Lavaux. Ces travaux seront financés dans le cadre du compte spécifique Belmont de Promotion Pully Paudex et Belmont (PPPB).

450. Ordures ménagères et déchets

Le budget 2018 reprend les bases des comptes 2015-2016 qui sont les deux premiers exercices complets sur la base des coûts réels de la gestion des déchets.

Nous constatons que le taux de recyclage de notre population, qui était déjà bon avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, est devenu supérieur à la moyenne cantonale. De ce fait, les revenus des déchets suivent une courbe descendante et ne permettent plus de couvrir les charges comme le prévoit la loi. Une utilisation peu respectueuse de nos Eco-points par certains usagers provoque une forte augmentation du temps consacré pour les nettoyages par notre service de voirie. Il est donc prévu, dès 2018, d'augmenter la taxe forfaitaire individuelle pour la gestion des déchets de CHF 10.00 par personne.

Le budget 2018, tient compte de ces nouveaux éléments.

5. Instruction publique et cultes

510. Enseignement primaire

Les frais de transport pour les élèves du primaire sont calculés sur la base des prévisions budgétaires de CarPostal, elles-mêmes calculées en fonction des kilomètres et du temps de travail ainsi que des courses supplémentaires issues de la nouvelle organisation scolaire.

511. Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Le budget 2018 tient compte des charges supplémentaires liées à l'augmentation croissante des demandes des parents pour la prise en charge de leurs enfants. Les recettes quant à elles ont été évaluées avec prudence.

Nombre d'enfants inscrits :

ANNEE	REFECTOIRE/PIQUE-NIQUE	UAPE I-II-III
2015	116/13	93
2016	117/16	92
2017	103/25	109

512. Réfectoire scolaire

La rubrique 512.3900.00 « Imputations internes » a été budgétée afin de tenir compte des frais de gestion administrative des dossiers des enfants inscrits au réfectoire, idem que pour les UAPE et le CVE Les Moussaillons. Ce mode de faire nous donnera, à l'avenir, une situation exacte du coût du réfectoire scolaire, et pas seulement des repas et du personnel d'encadrement.

520. Enseignement secondaire

Le budget 2018 n'apporte pas de commentaire particulier; il a été calculé en fonction des informations transmises par la Direction des écoles secondaires de Pully.

570. Camps scolaires

Pour 2018, nous n'avons pas de camps annoncés.

6. Police, pompiers, protection civile

610. Association Sécurité Est Lausannois

Le budget 2018 a été accepté par le Comité de direction dans sa séance du 24.10.2017. Il est conforme à la grille de répartition de la convention liant les 4 communes. Il sera soumis au Conseil intercommunal, lors de la séance du 21 novembre 2017.

650. Défense contre l'incendie

Le budget 2018 du SDIS OUEST-LAVAUUX a été accepté par la Commission consultative lors de sa séance de 29.08.2017. La Municipalité l'a accepté dans sa séance du 06.09.2017.

660. Protection civile

Le budget 2018 de l'ORPCi Lausanne-Est est conforme aux prévisions et a été accepté par le Comité de Direction (CoDir) dans sa séance du 11.09.2017, avant d'être soumis aux exécutifs communaux; notre Municipalité l'a accepté dans sa séance du 13.09.2017.

7. Sécurité sociale

711. Centre de Vie Infantile « Les Moussaillons »

Comme pour les dernières années, le budget 2018 a été établi dans une parfaite maîtrise des coûts. Vous trouverez, ci-dessous, les comparatifs des 3 dernières années (inclus participation FAJE sur salaires personnel éducatif).

Résultat de l'exercice 2016	CHF 621'641.20 à charge de la commune (<i>inclus 1ère tranche de l'aide au démarrage Fr. 23'566.75</i>)
Budget 2017 (yc CVE « Grands »)	CHF 548'200.00 à charge de la commune (<i>inclus 2^{ème} tranche d'aide au démarrage de Fr. 110'000.00 maximum</i>)
Budget 2018 (yc CVE « Grands »)	CHF 681'900.00 à charge de la commune (<i>sans aide au démarrage</i>)

Ne connaissant pas à l'avance la capacité financière des parents placeurs, pour pouvoir calculer le coût de la prestation d'accueil, nous ne sommes pas en mesure d'identifier les revenus. Par contre, nous pouvons le faire pour les charges.

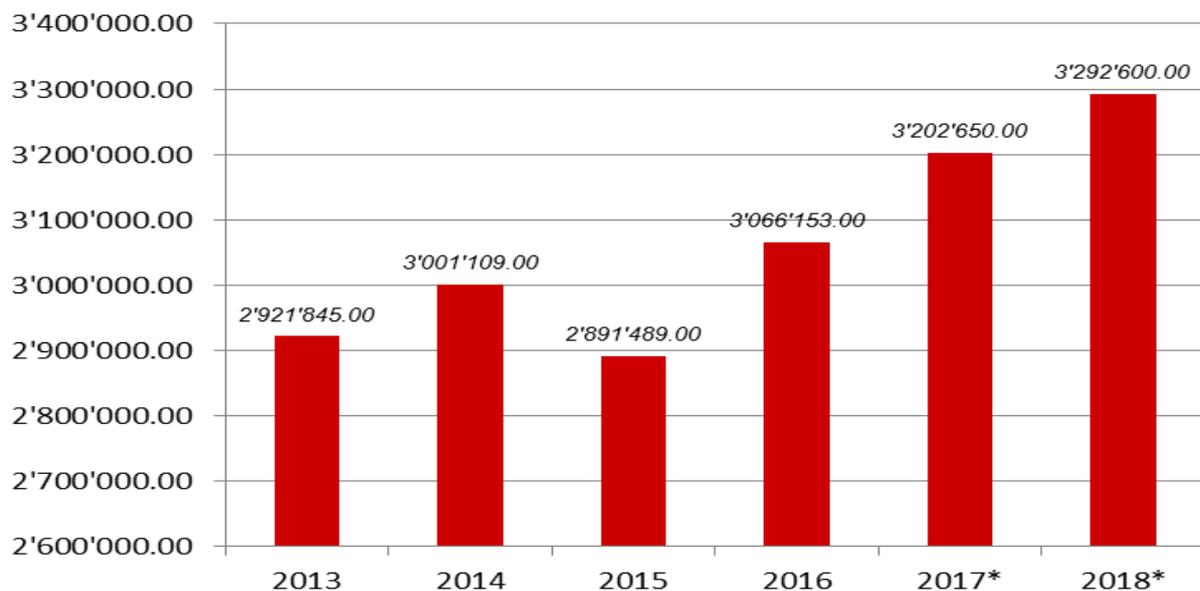
La subvention cantonale est comptabilisée sur le compte n° 710.4655.01. Elle devrait être de 25% de la masse salariale du personnel éducatif au lieu de 22%. Cette augmentation n'a pas été prise en compte, dans le budget 2018, car pas définitive.

720. Prévoyance sociale

Evolution de la facture sociale et de la péréquation, incluses les adaptations conjoncturelles estimées pour 2017 et 2018 :

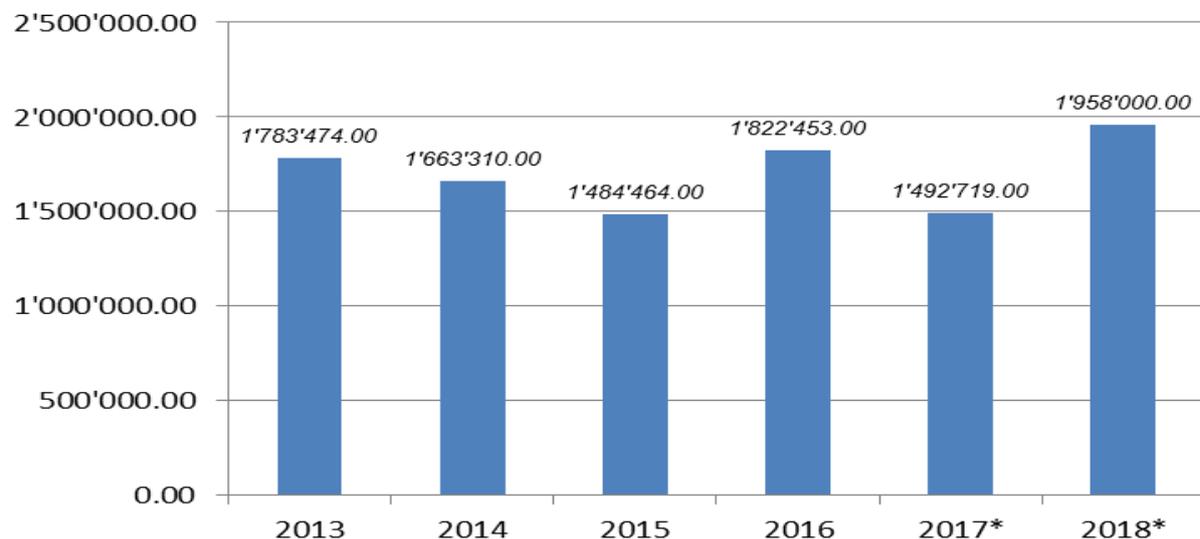
Années	Charges sociales				Péréquation
	Participation aux charges cantonales, prévoyance sociale	Lausanne Région Toxicomanie + plateforme sociale	Subvention pour l'hygiène et la santé publique	Total général	Péréquation directe horizontale nette
	720.3515.00 + 01	730.3654.00	730.3654.00		220.3520.00-4520.00
2013	2'921'845.00	17'892.35	371'455.95	3'311'193.30	1'783'474.00
2014	3'001'109.00	18'564.00	270'492.25	3'290'165.25	1'663'310.00
2015	2'891'489.00	19'262.70	301'090.40	3'211'842.10	1'484'464.00
2016	3'066'153.00	19'739.00	319'860.00	3'405'752.00	1'822'453.00
2017*	3'202'650.00	16'300.00	356'600.00	3'575'550.00	1'492'719.00
2018*	3'292'600.00	16'950.00	353'350.00	3'662'900.00	1'958'000.00
* Budgets prévisionnels (adaptés au nombre d'habitants estimés)					

Facture sociale uniquement, adaptée au nombre d'habitants estimés pour 2017 et 2018



2017* et 2018* budgets prévisionnels

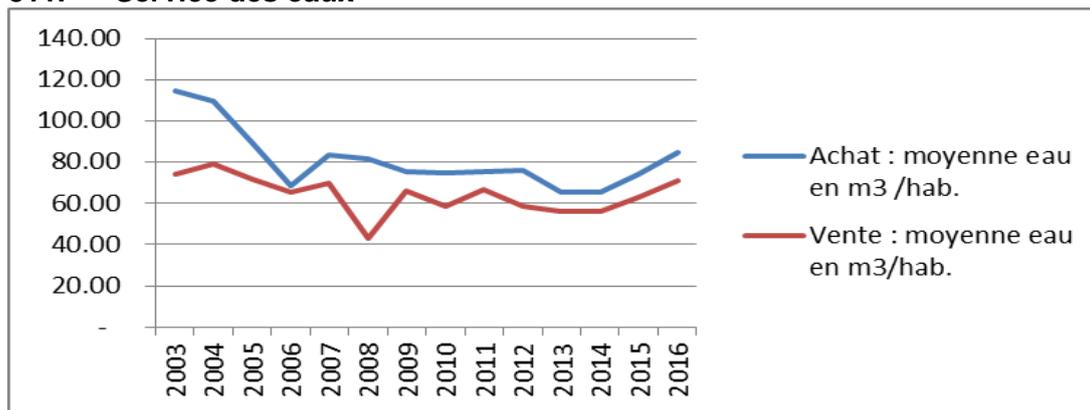
Péréquation directe horizontale nette, adaptée au nombre d'habitants estimés pour 2017 et 2018



2017* et 2018* budgets prévisionnels

8. Services industriels

811. Service des eaux



Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Prix m3	2.90	2.90	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.65	2.65	2.65	2.65	2.80	2.80

La différence entre les 2 courbes représente les pertes (fuites) et les relevés des compteurs à des périodes annuelles différentes. Pour rappel, le prix de l'eau en 1999 était de CHF 3.30/m3.

Notre règlement sur la distribution de l'eau potable et la nouvelle structure de taxes a été validé par le Conseil communal lors de sa séance du 26 mai 2016. Ce dernier prévoit, dès le 01.02.2017, une nouvelle structure des taxes qui se répartit comme suit :

- une taxe de raccordement unique calculée sur le nombre d'unités,
- une taxe annuelle se composant de :
 - une taxe d'abonnement,
 - une taxe de consommation,
 - une location de compteur.

Nous avons, pour le budget 2018, pris en considération l'augmentation de la population et adapté les montant aux nouvelles taxes. Comme les indices de consommation sont toujours calculés sur les consommations de l'année précédente, nous aurons une vue plus précise sur les recettes effectives au bouclage de l'exercice 2017. Ceci nous permettra d'ajuster notre budget en 2019.

820. Service électrique

Le budget 2018 présente un résultat équilibré, comme l'exige la Loi fédérale sur l'approvisionnement électrique (LaPEI) (suppression du bénéfice sur la valeur théorique du réseau). Le diagnostic de l'état de notre réseau a notamment fait ressortir les éléments suivants : 20 postes de distribution (PD) doivent faire l'objet d'un remplacement, 18 PD doivent faire l'objet d'un remplacement du tableau électrique et l'ensemble des PD doivent être nettoyés et les départs des liaisons doivent faire l'objet d'une mise à jour. Le fonds de régulation affecté, suite aux prévisions de calcul de notre mandataire, ne couvrira plus les résultats déficitaires des Services Industriels. Il est à noter que les autres taxes, quant à elles, subissent une légère augmentation (sauf les communales) comme le montre le tableau ci-après.

Basse tension simple												
Année	Energie électrique		Utilisation réseau		Taxes publiques							
	BELMONT				CANTON ET CONFEDERATION			BELMONT				
	Tarif standard							Taxes communales spécifiques				
	Abonnement mensuel	ct./kWh		ct./kWh		Taxes fédérales promotion des énergies renouvelables (RPC) et la protection des eaux et des poissons	Taxes cantonales pour la promotion des énergies renouvelables	Emolument cantonal (art. 19 LSecEI)	Emolument communal	Eclairage public	Efficacité énergétique et énergie renouvelable	Total kWh HT
		Fr.	HP	HC	HP							
2013	10.00	10.60		8.55		0.45	0.18	0.02	non	0.70	0.20	20.70
2014	10.00	10.06		8.88		0.60	0.18	0.02	non	0.70	0.20	20.64
2015	10.00	10.06		8.78		1.10	0.18	0.02	non	0.70	0.20	21.04
2016	10.00	9.50		7.07		1.30	0.18	0.02	non	0.70	0.20	18.97
2017	10.00	9.30		7.02		1.50	0.18	0.02	non	0.70	0.20	18.92
2018	10.00	8.60		9.59		1.50	0.18	0.02	non	0.70	0.20	20.79

11. TAXE D'EPURATION DES EAUX USEES

La situation du compte de bilan n° 9280.05 « Fonds de régulation pour épuration » se présente comme suit :

Solde au 1 ^{er} janvier 2017	CHF	109'586.59
Prélèvement 2017 estimé	CHF	-15'100.00
Prélèvement 2018 estimé	<u>CHF</u>	<u>-12'050.00</u>
Solde supputé au 31.12.2018	CHF	82'436.59
		=====

Le préavis 04/2016 « Nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux et nouvelle structure de taxes » a été pris en considération dans le budget 2018.

12. CAPITAL

Le compte capital présente un solde au 01.01.2017	CHF	668'126.03
Prélèvement suite Préavis 06/2017		
«Demande de crédit extrabudgétaire pour le financement des salaires du personnel du CVE « Les Moussaillons »	CHF	-410'000.00
Bénéfice 2017 budgété	<u>CHF</u>	<u>+142'840.00</u>
Capital estimé au 01.01.2018	CHF	400'966.03
Bénéfice 2018 budgété	<u>CHF</u>	<u>+93'970.00</u>
Capital supputé au 31.12.2018	CHF	494'936.03

13. RECAPITULATION

Selon une règle constante, l'établissement du budget 2018 a été réalisé avec la plus grande rigueur. Chaque projet de dépenses, dont la décision incombe à la Municipalité, a fait l'objet d'une analyse en pertinence. En cas de doute, le personnel des services concernés a été consulté, avant notre détermination. Nous relevons avec satisfaction que les demandes qui nous sont transmises par nos collaboratrices et collaborateurs le sont avec la notion « d'économie » omniprésente. Nous tenons ici à les en remercier.

S'agissant des produits, ceux-ci ont été calculés avec la même rigueur que celle relative aux charges. Le calcul de l'impôt sur les personnes physiques a fait l'objet d'une approche qui prend en considération l'augmentation proposée par le canton, ainsi que l'augmentation de la population comme il en avait été question lors de l'établissement du budget 2017. Nous avons également tenu compte des effets supplémentaires de notre participation à la péréquation et la facture sociale 2018.

Le budget 2018 s'inscrit dans ceux des 3 dernières années. La stabilisation entre produits et charges provient, d'une part de la rigueur avec laquelle la Municipalité gère son budget, et d'autre part des effets du résultat des négociations financières entre le canton et les communes. L'augmentation prévisionnelle des revenus pour 2018 provient principalement de la progression du nombre de nos habitants. Cette progression reste, à l'avenir, une donnée importante pour pouvoir faire face à l'augmentation constante des charges transférées par le canton, sur lesquelles ni le Conseil communal, ni la Municipalité, n'ont prise.

14. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne,

- vu le préavis N° 09/2017 du 27 octobre 2017,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le budget communal pour l'exercice 2018, tel que présenté.

Le Municipal des finances
G. Muheim

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 novembre 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

G. Muheim

I. Fogoz

Annexes :
dans le présent préavis : Fiche technique péréquation
Tableau des emprunts

document à part : Budget 2018

15. Fiche technique péréquation

Péréquation, Acomptes 2018 Belmont-sur-Lausanne

Population : 3564

Taux : 69.5

N° OFS : 5581

Point impôt communal : 187043

Point impôt écrêté : 187043

Péréquation indirecte (facture sociale)

Prélèvements conjoncturels

Recettes conjoncturelles (DM + GI + Succ.)

323'274

Frontaliers

-

323'274

Ecrêtage

Nombre de points écrêtés

-

-

Répartition solde après prélèvements

Nombre de points écrêtés à répartir 15.12

Montant à charge de la commune

2'827'589

Total de la facture sociale

3'150'863

Péréquation directe

Population

-

1'066'761

Solidarité

-

Dépenses thématiques

Transports

- 603'144

Forêts

-

603'144

Plafonnements

Effort

-

Aide

-

Taux

-

-

Alimentation

3'517'648

Total de la péréquation directe

1'847'743

Réforme policière

Charges pour commune sans police

-

Répartition du solde

243'516

243'516

Total de la réforme policière

243'516

Total péréquation directe, indirecte et police

Total net

5'242'122

16. Tableau des emprunts

TABLEAU DES EMPRUNTS AU 01.01.2018 PAR ECHEANCE CHRONOLOGIQUE									
Etablissement	Capital contracté	Solde au 01.01	Taux	Durée	No de compte	Intérêts	Genre de contrat	Echéance	Forme
COURT TERME									
LONG TERME									
CCS 2008	2'500'000	2'500'000	3.45%	10 ans	9221.37	220.3223.37	Emprunt	20.02.2018	facture reçue de CCS
Retraites Populaires Vie	1'500'000	1'500'000	3.05%	10 ans	9221.43	220.3223.43	Emprunt par obligation simple	29.06.2019	Remplacement emprunt UBS échu au 27.06.09
PostFinance 2015	3'000'000	3'000'000	0.35%	5 ans	9221.51	220.3223.52	Avance à terme fixe	23.10.2020	(renouvellement 2 x emprunt 1 mio échu 23.10.15 + 29.06.2016) avis de débit CCP
PostFinance 2015	1'000'000	1'000'000	0.38%	6 ans	9221.50	220.3223.51	Avance à terme fixe	16.06.2021	(renouvellement emprunt 1 mio échu 15.06.15) avis de débit CCP
PostFinance 2012	2'500'000	2'500'000	1.32%	10 ans	9221.46	220.3223.48	Reconnaissance de dette	02.09.2022	Remplacement emprunt RP échu le 27.06.12
BCV	7'000'000	7'000'000	1.66%	10 ans	9221.49	220.3223.50	Avance à terme fixe	01.04.2024	Renouvellement emprunt 3 mios BCV échu 31.3.14 + nouvel emprunt 3 mios anticipation renouvellement emprunts Postfinance échéance 2015+2016
Retraites Populaires Vie	1'500'000	1'500'000	2.20%	20 ans	9221.45	220.3223.47	Emprunt par obligation simple	30.06.2032	Pour trésorerie courante
Postfinance	6'000'000	5'520'000	2.49%	20 ans	9221.48	220.3223.49	Reconnaissance de dette	30.09.2033	Rempl. Emprunt Postfinance échu en 18.11.2013 et 02.12.2013 de 1,5 + 1 mios + nouvel emprunt de 3.5 mios
Crédit Suisse	7'000'000	6'125'000	2.60%	30 ans	9221.47	220.3223.45	Avance à terme fixe	26.09.2042	Remplacement emprunt CIP échu le 28.9.2012 et nouvel emprunt de 5.5 mios
BCV	5'000'000	5'000'000	0.89%	8 ans	9221.52	220.3223.53	Avance à terme fixe	29.09.2025	Remplacement emprunt UBS échu le 19.05 et nouvel emprunt de 4 mios
TOTAL LONG TERME	37'000'000	35'645'000							

Sous réserve des éventuels emprunts à contracter par les futurs préavis